

## Conditions générales de vente formation professionnelle, accompagnement à la VAE et bilan de compétences

### Désignation

L'autoentreprise Sabine Junckel est un organisme de formation professionnelle. Son siège social est fixé au 54, Péraudel à Castres.

ACCFOR+ est une marque verbale déposée à l'INPI sous le numéro 4418454, utilisée de manière usuelle pour désigner l'auto-entreprise Sabine Junckel

L'autoentreprise Sabine Junckel conçoit, élabore et dispense des formations en entreprises, des accompagnements individuels à la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et des bilans de compétences, à Castres et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de l'autoentreprise Sabine Junckel .
- **stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation. Dans le cas d'un accompagnement à la VAE, l'appellation « **candidat** » peut indifféremment être utilisée pour stagiaire.
- **formations intra-entreprises** : les formations conçues sur mesure par l'autoentreprise Sabine Junckel pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- **OPCO** : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.
- **CPF** : compte personnel de formation : ....
- **Xxxxx** : plateforme d'intermédiation entre les clients et les organismes de formation référencées par xxxxxx.

### Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations d'accompagnement et /ou de formation engagées par l'autoentreprise Sabine Junckel pour le compte d'un Client/candidat/bénéficiaire. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client/candidat/bénéficiaire aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

### Devis et attestation

Pour chaque action de formation/accompagnement VAE/Bilan de Compétences, un devis est adressé par l'autoentreprise Sabine Junckel au Client/candidat/bénéficiaire. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné,

signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit être retourné à l'autoentreprise Sabine Junckel par tout moyen à la convenance du Client : courrier postal ou mail.

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre l'autoentreprise Sabine Junckel et le Client/candidat/bénéficiaire.

Une attestation de présence ou fin de formation, établie en conformité avec les feuilles d'émargement peut être fournie au Client/candidat/bénéficiaire, par participant, à sa demande.

### **Conditions financières, règlements et modalités de paiement**

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. L'autoentreprise Sabine Junckel n'est pas assujettie à la TVA.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant. Un acompte de 30% peut être demandé à la commande.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. L'autoentreprise Sabine Junckel aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à l'autoentreprise Sabine Junckel

En cas de règlement par le Compte Personnel de Formation, l'OPCO ou un organisme financeur dont dépend le Client/candidat/bénéficiaire, il appartient au Client/candidat/bénéficiaire d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de la commande définitive. En cas de prise en charge partielle par le CPF, l'OPCO ou un organisme financeur, la différence sera directement facturée par l'autoentreprise Sabine Junckel au Client/candidat/bénéficiaire. Si l'accord de prise en charge du Client/candidat/bénéficiaire ne parvient pas à l'autoentreprise Sabine Junckel au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, l'autoentreprise Sabine Junckel se réserve la possibilité de refuser de dispenser la formation ou de facturer la totalité des frais de formation au Client/candidat/bénéficiaire.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Le règlement du prix de la formation est effectué par chèque libellé à l'ordre de l'autoentreprise Sabine Junckel ou virement en précisant le numéro de facture, le nom de l'entreprise et son numéro SIREN/SIRET le cas échéant.

### **Conditions d'annulation et de report**

Toute annulation par le client doit faire l'objet d'une notification écrite (mail, courrier) au plus tard 15 jours calendaires avant le début de la formation.

Pour une action de formation/Accompagnement VAE/ Bilan de Compétences à la charge du client/candidat/bénéficiaire : si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix de la formation.

Si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix de la formation.

Une fois la formation commencée, toute annulation ou interruption de la formation donne lieu au paiement de la totalité des frais de formation.

Pour une action de formation/Accompagnement VAE/ Bilan de Compétences pris en charge par le CPF : toute annulation intervenant moins de 7 jours ouvrés avant la date de démarrage de la formation entraîne des pénalités, appliquées conformément à l'article 4.3 des conditions générales de l'utilisation du CPF.

L'autoentreprise Sabine Junckel ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients/candidats/bénéficiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant, les grèves ou conflits sociaux externes à l'autoentreprise Sabine Junckel, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable l'autoentreprise Sabine Junckel. Le client/candidat/bénéficiaire en est informé par mail, aucune indemnité n'est due en raison d'une annulation du fait de l'autoentreprise Sabine Junckel. En cas d'annulation définitive de la formation par l'autoentreprise Sabine Junckel, il est procédé au remboursement des acomptes perçus le cas échéant. En cas de réalisation partielle par l'autoentreprise Sabine Junckel, seul le prix de la prestation réalisée partiellement sera facturé au titre de la formation.

### **Propriété intellectuelle et copyright**

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par l'autoentreprise Sabine Junckel pour assurer les formations ou remis aux stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le Stagiaire/Client/candidat/bénéficiaire s'interdit d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de l'autoentreprise Sabine Junckel. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Stagiaire/candidat/bénéficiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

### **Descriptif et programme des formations**

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant se réserve le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

## **Confidentialité et communication**

L'autoentreprise Sabine Junckel, le Stagiaire/candidat/bénéficiaire s'engage à garder confidentiels les documents et les informations auxquels il pourrait avoir accès au cours de la prestation de formation/Accompagnement VAE / Bilan de compétences, ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par l'autoentreprise Sabine Junckel au Client/candidat/bénéficiaire .

L'autoentreprise Sabine Junckel s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations, aux OPCO, à la CDC et autres organismes financeurs, les informations transmises par le Client/candidat/bénéficiaire.

Cependant, le Client/candidat/bénéficiaire accepte d'être cité par l'autoentreprise Sabine Junckel comme client/candidat/bénéficiaire de ses formations/ Accompagnements VAE/ Bilans de Compétences. A cet effet, le Client/candidat/bénéficiaire autorise l'autoentreprise Sabine Junckel à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant. Les parties s'engagent réciproquement à garder confidentiels les documents et informations les concernant, quelle que soit leur nature, qu'ils soient économiques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir eu accès au cours de l'exécution de la prestation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

## **Protection et accès aux informations à caractère personnel**

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client/candidat/bénéficiaire et de le tenir informé des offres de service de l'autoentreprise Sabine Junckel. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire/candidat/bénéficiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers. L'autoentreprise Sabine Junckel s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

## **Droit applicable et juridiction compétente**

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client/candidat/bénéficiaire et l'autoentreprise Sabine Junckel à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Castres seront seuls compétents pour régler le litige.

**N° déclaration d'activité : 76810143781**

**SIRET : 52196499900036**